ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE,

Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'article R914-65 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés,

ARRETE COLLECTIF PORTANT AVANCEMENT AU GRADE DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

Arrête :

Article 1er : les 31 maîtres contractuels titulaires du grade de la hors classe des professeurs certifiés dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle de l'échelle de rémunération des professeurs certifiés au titre de l'année 2026.

NOM	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE
PONTELLO	PONTELLO	CLAUDE	technologie
RICARD	MEYER	DOMINIQUE	espagnol
CAZOTTES	BOUSQUET	SANDRINE	mathématiques
CHEVALLIER	CHEVALLIER	REGIS	mathématiques
BRUSQUE	BRUSQUE	OLIVIER	mathématiques
COURTECUISSE GOURINC	GOURINCHAS	VALERIE	sciences physiques et chimiques
ROUANET-PAGES	ROUANET	VALERIE	mathématiques
BANABILA	SAURA	NATALIE	lettres modernes
GUINEDOR	GUINEDOR	ERIC	éducation musicale et chant choral
BABAU	BABAU	CATHERINE	espagnol
BAUDOUI	BOUTES	VIVIANE	mathématiques
DE CRESPIN DE BILLY	BRUNEAU	CLAIRE	mathématiques
HEYS	HEYS	DEBORAH	anglais
AUDOUARD	AUDOUARD	MARIE CHRI	mathématiques
MAHUZIES	FABAS	SYLVIE	mathématiques
CAILHOL	LAMY	VERONIQUE	économie et gestion option comptabilité et finance
GUIRAUD	GUIRAUD	LAURENCE	histoire et géographie
VILLEMUR	MANCUSI	NATHALIE	sciences de la vie et de la terre
ALDIBERT	LOMBARD	VALERIE	histoire et géographie
BOUTET	BULLOWS	BRIGID	anglais
GUILHOT	DAVENEL	MARTINE	allemand

ACADÉMIE
DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

NOM	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE
COMBES DE CAZANOVE	DE BIGAULT DE CAZANO	CHANTAL	documentation
CROUZET	CROUZET	CHRISTOPHE	technologie : construction mécanique
BENOS	CAMMAS	CHRISTINE	anglais
AYMARD	AYMARD	PIERRE	mathématiques
CORMENIER	CORMENIER	ALAIN	mathématiques
LAPORTE	BEUCHET	AGNES	biotechnologie biochimie génie biologique
LE GUENNIC	GONZALEZ	CAROLINE	sciences de la vie et de la terre
DUFAILLY-DUCEL	DUCEL	ISABELLE	lettres modernes
BARRAU	BARRAU	MARIE LAUR	économie et gestion option communication, organisation et GRH
CHAUBARD	CHAUBARD	VALERIE	arts plastiques

Article 2 : le présent arrêté est publié sur le site académique et affiché dans les locaux du rectorat pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait à Toulouse, le 15 juillet 2026

Pour le recteur et par délégation
Pour le secrétaire général empêché,
Le directeur de l'enseignement privé

Bruno IRIART

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois * :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite - c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision - vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois * à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique «télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.